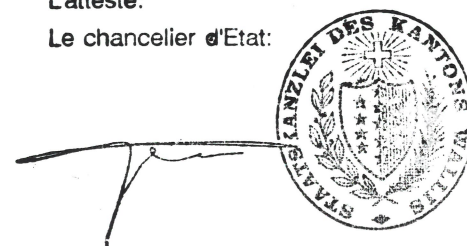


Homologué par le Conseil d'Etat  
en séance du **21 MAR 2018**

Droit de sceau: Fr. **308.-**

L'atteste:  
Le chancelier d'Etat:



### Plan de synthèse

CANTON DU VALAIS  
ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

COMMUNE DE  
MARTIGNY-COMBE

PLAN N° 7 (4)

## CADASTRE FORESTIER

### Légende

- Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiat, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.
- Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.
- Limite de la zone à bâtir.



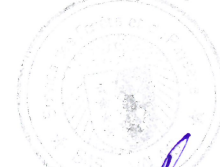
Le Géomètre

GéoMy SA  
rue du Rhône 3  
1920 Martigny

L'ingénieur forestier



Le Service des Forêts  
et du Paysage



La Commune



Martigny, le 12 janvier 2017

1:1000

